

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués de l'automne 2024

Date: Mercredi, 13.11.2024 – de 10h00 à 12h30

Lieu: Salle de concert du théâtre municipal d'Olten, Frobургstrasse 3, Olten

Présents: 98 délégué-es, membres du Comité et des commissions, collaborateurs du Secrétariat, preneurs de licences, journalistes et invités

Direction: Urs Brändli, Président de Bio Suisse

Procès-verbal: Diana Eggenschwiler, Gestion de la Fédération

ORDRE DU JOUR

1 Points statutaires

- 1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices
- 1.2 Procès-verbal de l'AD du 17 avril 2024
- 1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2025

2 Motions

- 2.1 Modifications du Cahier des charges: Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon
- 2.2 Modifications des statuts: modifications du règlement des contributions
 - 2.2a Apiculteurs sans terres
 - 2.2b Contributions pour des produits spécifiques
- 2.3 Motion de Bio Bern: motions pour les points à l'ordre du jour des AD

3 Informations

- 3.1 Information changement de présidence à la CLA
- 3.2 Initiative pour la protection des aliments

1 Points statutaires

1.1 Accueil, ordre du jour, scrutateurs-trices

Le Président Urs Brändli (UB) ouvre l'Assemblée de délégué-e-s en faisant une allusion à la nouvelle campagne marketing faîtière «Bourgeon Bio avant tout» et explique brièvement le programme de la journée.

Cédric Guillod (GUC), vice-président, salue les délégué-e-s et les invité-e-s présents. Il mentionne, entre autres, le «Grand Prix Bio Suisse 2024» qui a été attribué cette année à la «Société coopérative agricole» de Courtételle. Nicolas Darnauguilhem, chef du restaurant La Pinte des Mossettes à Cerniat dans le canton de Fribourg, a été nommé «Greenchef of the year 2024». Son restaurant a le label Bio Cuisine avec deux étoiles, il représente donc de manière optimale les valeurs bio.

GUC mentionne aussi la future Direction en top-sharing assurée par Balz Strasser et Rolf Bernard à partir de mars 2025, un modèle d'avenir qui est déjà appliqué par d'autres organisations.

Balz Strasser (BST) souhaite la bienvenue aux personnes présentes au nom des collaborateurs-trices du secrétariat. Il soulève le processus de la Stratégie 2025+ qui a déjà occupé la Fédération de manière intensive pendant toute l'année et qui sera le thème de l'après-midi.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Les scrutateurs-trices suivants sont confirmés par l'AD: Damien Poget, Bio Vaud, pour la table 1; Claudio Gregori, Bio Grischun, pour la table 2; Roman Glur, Bio Bern, pour la table 3; Adi Iten-Marty, Bio Zug, pour la table 4; Ueli Kaelin, Bio Schwyz, pour la table 5 et Milada Quarella, Bio ZH/SH, en tant que cheffe du bureau de vote.

97 délégué-e-s sont présents dans la salle.

La majorité absolue est de **49 voix**.

La majorité des deux tiers est de **65 voix**.

⇒ **L'Assemblée des délégués a atteint son quorum décisionnel.**

1.2 Procès-verbal de l'AD du 17.04.2024

Le procès-verbal de l'AD du 17 avril 2024 est adopté à l'unanimité. Urs Brändli remercie sa rédactrice.

⇒ **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

1.3 Adoption de la planification annuelle et du budget 2025

Cédric Guillod (GUC) fait l'introduction des points principaux:

- L'estimation des recettes a été effectuée avec précaution et réalisme, et cela en tenant compte en particulier de la nouvelle orientation dans le commerce de détail. Le produit d'exploitation reste stable avec 26 mio. Fr. et contient 200'000 francs de réserves de fluctuations.
- Les dépenses restent en conséquence également stables à environ 26,2 mio. Fr. et 573'000 francs ont été planifiés pour constituer des provisions et des réserves (2024: 715'000 francs). Il y a un déplacement des dépenses depuis les frais de matériel vers les frais de personnel.
- L'objectif défini pour 2025 est un budget équilibré avec un excédent de 1'400 francs.

Nicole Strebel (NST), responsable des finances, prend la parole:

Parce que Bio Suisse sera soumise à l'impôt à partir de 2025, il y a un changement de la comptabilité par centre de coûts à la comptabilité par secteur.

À partir de 2025, les comptes sont présentés en quatre secteurs:

1. **Fédération:** Recettes et charges de l'activité fédérative
2. **Bio Suisse:** Recettes et charges du Secrétariat y compris tous les frais de personnel et l'ensemble des charges d'exploitation
3. **Projets:** tous les domaines d'activité et projets qui ont des recettes et des charges
4. **Moyens spécifiquement affectés:** les moyens spécifiquement affectés et les taxes d'incitation qui ont des recettes et des charges.

Compte de pertes et profits – comparaison avec le Budget 2024:

Les produits d'exploitation restent stables à 26,0 mio. Fr.

Avec 16 mio. Fr., **les droits de licences et d'utilisation de la marque** restent au même niveau qu'en 2024.

Les **autres produits** augmentent de 300'000 francs, ce qui implique une dissolution de réserves de fluctuations de 200'000 francs.

Les **coûts de recherche et de conseil** baissent de 2,9 mio. Fr. à 2,2 mio. Fr.

Les **coûts de communication** connaissent une légère augmentation de 200'000 francs et se montent à 1,8 mio. Fr.

Les **frais de personnel** passent de 10,7 mio. Fr. à 11 mio. Fr. dont 90'000 francs sont pour le renchérissement et 200'000 francs pour l'élaboration de la stratégie, la numérisation et un projet pilote pour le renforcement de l'Antenne romande.

De ce fait, le **budget 2025** présente un résultat d'exploitation avec une perte de 248'000 francs ainsi que des charges négatives de -8'000 francs. Comme il est prévu de dissoudre 257'000 francs de moyens spécifiquement affectés du bilan, le budget boucle sur un excédent de 1'400 francs.

Recettes budgétées en 2025: avec un montant de 16,2 mio. Fr., les droits de licences et d'utilisation de la marque constituent toujours la plus grande part des recettes. Ils sont suivis des moyens spécifiquement affectés avec 2,9 mio. Fr., des contributions du secteur public et des cotisations des producteurs-trices.

NST explique la **comptabilité par secteur** selon la nouvelle logique comptable et présente les dépenses prévues en 2025 avec la comparaison avec le budget 2024:

Geplante Ausgaben 2025 im Budgetvergleich 2024 / Dépenses prévues pour 2025, comparaison avec le budget 2024

| | Budget 2025 | Budget 2024 | Diff. % |
|---|-------------------|-------------------|------------|
|  Verband / Fédération | 2'073'200 | 2'060'400 | 0.6 |
|  Bio Suisse / Bio Suisse | 18'501'200 | 18'501'300 | 0.0 |
|  Geschäftsführung (inkl. ICB) / <i>Direction (y. c. ICB)</i> | 3'319'600 | 3'184'000 | 4.3 |
|  Strategische Projekte und Forschung / <i>Projets stratégiques et recherche</i> | 1'352'600 | 1'435'600 | -5.8 |
|  Qualitätssicherung und -entwicklung / <i>Assurance et développement de la qualité</i> | 3'810'600 | 3'994'700 | -4.6 |
|  Marketing und Kommunikation / <i>Marketing et communication</i> | 3'749'300 | 3'952'400 | -5.1 |
|  Märkte / <i>Marchés</i> | 2'315'200 | 2'497'400 | -7.3 |
|  Finanzen & Services / <i>Finances et Services</i> | 3'953'900 | 3'437'200 | 15.0 |
|  Projekte / Projets | 2'500'800 | 2'169'000 | 15.3 |
|  Zweckgebundene Mittel / Moyens spéc. affectés (MSA) | 2'916'300 | 3'213'900 | -9.3 |
| Total Kosten Total des charges | 25'991'500 | 25'944'600 | 0.2 |

Balz Strasser prend le relais et explique de manière détaillée les quatre secteurs: Fédération, Bio Suisse, Projets et Moyens spécifiquement affectés et indique les priorités de chaque secteur.

Pour finir, NST montre le budget 2025 des dépenses des MSA qui se compose du product management, du marketing commercial et de la communication marketing.

Questions / discussion:

- Claudio Gregori, Bio Grischun, voudrait avoir plus de détails sur le projet pilote Renforcement de l'Antenne romande.
- Urs Brändli (UB) explique que la création de l'Antenne romande en 2017 a fait ses preuves et il faut continuer de l'encourager. Un tel renforcement pourrait aussi fonctionner dans d'autres régions. Ce qui est difficile, c'est de dicter depuis le haut, comment les régions doivent s'organiser. Cela a déjà raté lors d'un premier essai il y a des années. Pour être bien organisé pour la nouvelle stratégie, il y aura probablement une réforme structurelle. Le projet pilote permet d'engranger de premières expériences.
- Jonas Lichtenberger, Schweizer Bergheimat, demande le montant prévu pour les impôts dans le budget et voudrait savoir, pourquoi Bio Suisse sera dorénavant imposée.
- Nicole Strelbel explique que Bio Suisse a une activité économique en raison des droits de licences et d'utilisation de la marque. Les impôts se situent à 10 % du bénéfice mais avec un bénéfice de 1400 francs, cela ne représente pas une grande somme.
- UB complète en disant que dans d'autres cantons, nous aurions déjà été imposé depuis longtemps. Le canton de Bâle-Ville a simplement été généreux jusqu'à présent.
- Martin Hadorn, Bio Bern, demande au Comité de faire figurer le renforcement des OM aussi en chiffres dans le budget, parce que Bio Bern a toujours plus de membres et de charges.
- UB montre que des 2,6 mio. Fr. de cotisations des producteurs-trices payées chaque année, environ la moitié revient directement aux OM pour le soutien des marchés régionaux et pour des projets des OM. Il a été constaté qu'une simple augmentation des montants ne suffit pas pour compenser les ressources personnelles limitées pour la mise en œuvre de projets dans les OM. Les montants plus élevés ont, en partie, incité certaines OM à baisser leurs cotisations des membres au lieu de réaliser des projets.
- Romain Beuret, Bio Jura, dit qu'il est inquiet de l'évolution des marchés. Les raisons se trouvent dans l'inflation, la forte concurrence et les difficultés avec la Migros. Il sent une forte pression chez les producteurs-trices. Le budget marketing est à la baisse, mais il trouve que c'est là qu'il faut investir davantage. Il plaide en faveur d'une augmentation du budget de 10 % dans les frais de marketing et de 30 % dans les MSA. Sur demande d'UB, Romain formule deux motions qui sont enregistrées.
- Thomi Herwig, Bio Jura, soutient la motion de Romain Beuret. Il a eu des discussions avec le commerce de détail à l'étranger et il trouve qu'il est important d'investir dans ces secteurs.
- NST objecte qu'en cas d'augmentation des MSA, il faudrait prélever de l'argent du bilan, argent qui est éventuellement inexistant et qu'en raison du cash-flow, il faudrait même contracter un prêt.

Les points 3.1 et 3.2 de l'ordre de jour sont traités avant (à relire dans l'ordre chronologique normal).

Entretemps, les deux motions de Bio Jura ont été enregistrées:

Motion 1 de Bio Jura:

Augmentation de 10 % du budget Marketing et communication 2025

Pour cela, les moyens ne doivent pas être prélevés des postes Direction et Renforcement des OM.

Motion 2 de Bio Jura:

Augmentation de 30 % du budget des moyens spécifiquement affectés 2025

- Balz Strasser s'exprime encore une fois sur les deux motions. Il est d'accord qu'il faut prendre en compte les tendances comme la pression sur les prix ou le tout doit devenir moins cher. Il renvoie pour cela aux objectifs stratégiques 2025-2030 qui, après une analyse détaillée, tiendront compte de ces tendances. Il soulève aussi les négociations difficiles avec la Migros, laquelle va continuer de travailler avec le Bourgeon pour les produits suisses, même si, là aussi, on sent la pression sur les prix. 10 % d'augmentation (= 400'000 francs) ne font que peu de différence sur le marché. Il souligne par contre l'importance d'entretenir de bons rapports avec le commerce de détail.

Si nous libérons de l'argent, nous devons aussi réfléchir aux postes où il faut économiser. Il suggère d'intégrer le sujet dans la discussion stratégique. Actuellement, ces deux motions, si elles étaient acceptées, déclencheraient beaucoup d'inquiétudes et de travail au secrétariat.

- NST donne, par rapport à la motion 2 sur les MSA, un aperçu du solde des caisses: la caisse MSA Grandes cultures se trouve déjà dans le négatif, parce qu'un nombre trop élevé de projets a été accordé, il faudrait donc augmenter les recettes. Concernant l'argent de PSL, il y a encore 200'000 francs de réserves, la caisse des fruits à pépins a encore 140'000 francs, les autres sont très basses. Avec les 30 % supplémentaires, on obtiendrait un total d'un million, il y aura 300'000 francs en plus, ce qui provoquerait des problèmes de trésorerie.
- Peter Schweizer, Bio Ostschweiz, dit que les délégué-es sont dépassés avec une telle décision, en principe il est favorable à cette demande mais pas actuellement. Il est contre les décisions à la hâte et refuse la motion.
- Romain Beuret, Bio Jura, pense qu'il est important d'intégrer le thème dans les objectifs stratégiques. Il voit toutefois déjà maintenant un besoin d'agir dans le secteur de la viande de bœuf et d'avoir des résultats rapidement.

Vote motion 1 de Bio Jura:

Qui souhaite augmenter de 10 % le budget Marketing et communication 2025?

? Oui ☞ {8}

? Non ☞ {57}

? Abstentions ☞ {32}

⇒ **Résultat: La motion 1 de Bio Jura est refusée.**

Vote motion 2 de Bio Jura

Qui souhaite augmenter de 30 % le budget des moyens spécifiquement affectés 2025?

? Oui ☞ {1}

? Non ☞ {pas compté, forte majorité}

? Abstentions ☞ {pas compté, quelques-unes}

⇒ **Résultat: La motion 2 de Bio Jura est refusée.**

Motion du Comité:

Le Comité recommande aux délégué-es d'adopter la planification annuelle et le budget 2025.

Vote:

Qui accepte la planification annuelle et le budget 2025 selon la motion du Comité?

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {1}

? Abstentions ☞ {11}

⇒ **Résultat: Le budget 2025 et la planification annuelle sont adoptés.**

Cédric Guillod informe que Nicole Strelbel, directrice remplaçante, quittera Bio Suisse à notre grand regret et que c'est probablement sa dernière AD dans le cadre de sa fonction. Il la remercie chaleureusement pour son grand engagement, sa loyauté, ses connaissances, son mordant et son expertise. Un au revoir en bonne et due forme suivra avant son départ. Il lui souhaite d'ores et déjà tout le meilleur pour son avenir. Il s'en suit des applaudissements nourris.

Nicole Strelbel remercie l'AD pour la confiance accordée et les questions parfois critiques qui montraient que les délégué-es étudiaient vraiment les documents. Elle ajoute en souriant que pour finir, elle a même pu vivre une motion de l'AD sur le budget.

2 Motions

2.1 Modifications du Cahier des charges: Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon

Milo Stoecklin explique les modifications prévues.

Cela fait plus de 10 ans que les directives sur les relations commerciales équitables ont été introduites, à l'élaboration desquelles, de nombreuses personnes ont participé.

Le Code de conduite, un document de trois pages, en fait partie. Il comporte les principaux points pour un commerce équitable avec les produits Bourgeon.

L'introduction de ces directives comportait:

- la mise en place dans les différents secteurs de plateformes de discussion (tables rondes) organisées par le département Marchés;
- l'établissement d'un organe de médiation indépendant qui est à disposition de tous les partenaires commerciaux Bourgeon.

Ces directives n'ont plus été modifiées depuis 10 ans.

Sur le marché des légumes frais et de garde, il a régulièrement eu des problèmes ces dernières années, parce que les partenaires commerciaux ne se tenaient pas au système de prix indicatifs et qu'ils faisaient des appels d'offres sur de longues périodes pour certains produits. Diverses discussions ont eu lieu au sein de la branche ainsi que des échanges avec notre médiateur et les partenaires commerciaux. Mais pour les maraichers-ères qui livrent au commerce de détail, les défis sur le marché restent toujours très grands.

Pour ces raisons, le GS Légumes et pommes de terre a demandé de compléter le code de conduite.

Le Comité propose donc la modification suivante du Code de conduite (modification en rouge):

Chapitre 2.2 Formation équitable des prix

Le but est la fixation consensuelle des prix entre les partenaires. Si des prix de référence non contraignants ont été négociés, ils servent d'ordre de grandeur à l'établissement de prix équitables. Les prix équitables sont ceux qui garantissent à tous les partenaires commerciaux Bourgeon la possibilité de se développer positivement lorsque le marché est équilibré, cette notion incluant la couverture des frais de production, l'obtention de revenus décents et la réalisation d'une marge d'investissement normale. **Aucun prix fixe ayant une durée de validité de plus de 2 semaines ne peut être convenu pour les légumes frais qui ont des prix de référence. Aucun prix fixe ayant une durée de validité de plus de 5 semaines ne peut être convenu pour les légumes de garde qui ont des prix de référence.**

Les infractions seront sanctionnées.

Discussion:

- Rudi Berli, Bio Genève, dit qu'à Genève, il existe une fixation de prix minimaux entre les producteurs-trices bio au niveau cantonal et demande pourquoi nous n'exigeons pas des prix minimaux. Il demande aussi de la transparence au niveau des coûts du marché et des marges. Il ne voit pas d'amélioration pour les producteurs-trices avec la modification proposée.

- UB explique que la motion vient du groupe spécialisé et que les producteurs de légumes la soutiennent. Pour des modifications supplémentaires de Bio Genève, il est nécessaire de formuler une motion.

Vote:

Qui accepte la motion du Comité de compléter le chapitre 2.2. de l'Annexe 1 pour la Partie I, chapitre 5.1 «Code de conduite pour le commerce des produits Bourgeon»?

? Oui ☞ {forte majorité}

? Non ☞ {1}

? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La motion du Comité est acceptée.**

2.2 Modifications des statuts: Règlement des contributions

Rahel Beglinger présente les modifications prévues par le Comité dans le Règlement des contributions, partie sur les apiculteurs sans terres. Ils auront dorénavant un contrat de production. L'affiliation à une OM est facultative. Le passage chez les producteurs-trices devrait permettre une meilleure intégration des apiculteurs-trices.

2.2a Motion du Comité: apiculteurs-trices sans terres

Le Comité recommande aux délégué-e-s d'adopter la modification suivante de la partie sur les apiculteurs-trices sans terre dans les Règlement des contributions des statuts (toute la section est nouvelle).

1.1b) Montants des contributions pour les apiculteurs sans terres

| <i>Les cotisations annuelles des membres individuels se composent de :</i> | <i>Unité</i> | <i>Fr.</i> |
|--|----------------------|------------|
| I Cotisation des membres | entreprise apicole | 100.— |
| 1) Montant de base par entreprise apicole, y.c. Bioactualités | | |
| II Autres contributions et taxes pour les membres individuels | | |
| – Contribution d'un membre collectif de Bio Suisse (organisation membre ou fédération apicole); l'affiliation optionnelle est laissée au libre choix du membre | Selon l'organisation | Variable |
| – Taxes de contrôle et de certification dues à la société de contrôle et de certification mandatée par le membre | Selon la société | Variable |

1.2 Base de données Contributions des membres

La fixation de la cotisation annuelle tient compte de deux facteurs: un montant de base par membre individuel, c.-à-d. par ferme Bourgeon (principe de l'égalité) et un montant variable dépendant de la taille de l'exploitation (principe de la capacité de production) dont le calcul dépend de la surface et/ou de l'effectif du bétail. Font exception les apiculteurs sans terres, pour lesquels les contributions annuelles sont définies au § 1.1.b. Pour que l'acquisition des données coûte le moins cher possible, le modèle de

Contre-motion de Biovalais à la proposition du Comité 2.2a:

Isabelle Gabioud, Biovalais, remercie le Comité pour le travail fourni. Elle dit que Biovalais soutient l'idée que le passage des apiculteurs-trices sans terres de preneurs de licence à producteurs n'engendre pas de frais supplémentaires pour eux, mais propose de répartir les 100 francs différemment. Elle propose de baisser la cotisation des membres de 100 à 50 francs et, en même temps, de rendre obligatoire l'affiliation des apiculteurs-trices sans terres à une OM de leur choix – de manière analogue aux autres producteur-trices. Les OM peuvent de leur côté demander une cotisation de 50 francs. Elle craint autrement une perte de membres.

Urs Brändli, dit qu'il comprend la demande mais ne voit pas pourquoi on perdrait des membres qui font déjà partie de l'OM.

Ce qui parle en faveur de cette demande est que tous les producteurs-trices et preneurs de licence auraient une affiliation obligatoire. Cela s'appliquerait ainsi aussi aux apiculteurs-trices sans terres.

Ce qui s'oppose à la proposition est qu'une affiliation obligatoire implique aussi une responsabilité de la part des OM. Il demande aux OM, qu'en cas d'adoption de la contre-motion, les apiculteurs-trices ne paient au total pas plus de 100 francs.

Discussion:

- Matthieu Glauser, Bio Vaud, soutient la motion de Biovalais. Les apiculteurs-trices avec peu de ruches font cela comme hobby et ils sont importants pour le bio. Les OM peuvent ainsi décider à l'interne si elles veulent demander une cotisation aux apiculteurs-trices amateurs ou non.

La modification demandée par Biovalais dans le Règlement des contributions se présenterait de la manière suivante:

1.1b) Montants des contributions pour les apiculteurs sans terres

| <u>Les cotisations annuelles des membres individuels se composent de :</u> | <u>Unité</u> | <u>Fr.</u> |
|---|-----------------------------|-----------------|
| <u>I Cotisation des membres</u> | <u>entreprise apicole</u> | <u>10050.-</u> |
| <u>1) Montant de base par entreprise apicole, y.c. Bioactualités</u> | | |
| <u>II Autres contributions et taxes pour les membres individuels</u> | | |
| <u>– Contribution d'un membre collectif de Bio Suisse (organisation membre ou fédération apicole); l'affiliation optionnelle est laissée au libre choix du membre</u> | <u>Selon l'organisation</u> | <u>Variable</u> |
| <u>– Taxes de contrôle et de certification dues à la société de contrôle et de certification mandatée par le membre</u> | <u>Selon la société</u> | <u>Variable</u> |

1.2 Base de données Contributions des membres

La fixation de la cotisation annuelle tient compte de deux facteurs: un montant de base par membre individuel, c.-à-d. par ferme Bourgeon (principe de l'égalité) et un montant variable dépendant de la taille de l'exploitation (principe de la capacité de production) dont le calcul dépend de la surface et/ou de l'effectif du bétail. Font exception les apiculteurs sans terres, pour lesquels les contributions annuelles sont définies au § 1.1.b. Pour que l'acquisition des données coûte le moins cher possible, le modèle de

Vote 1:

Départager la motion du Comité et la contre-motion de Biovalais:

- ? Qui accepte la motion du Comité? ☞ **{8}**
- ? Qui accepte la motion de Biovalais ? ☞ **{forte majorité}**
- ? Abstentions? ☞ **{pas comptées}**

⇒ **Résultat: La motion de Biovalais est adoptée et elle passe au vote final.**

Vote final: 97 délégués, majorité des deux tiers = 65

Qui accepte la motion de Biovalais de modifier le règlement des contributions des statuts selon leur proposition?

? Oui ☞ {88}

? Non ☞ {4}

? Abstentions ☞ {5}

⇒ **Résultat: La modification statutaire du règlement des contributions est adaptée selon la motion de Biovalais.**

2.2b Motion du Comité: contributions pour des produits spécifiques

Milo Stoecklin explique les modifications prévues dans le Règlement des contributions. Tous les délégués ont reçu ces documents avec indication des modifications dans l'envoi préparatoire de l'AD du 11.10.2024. Il s'agit au fond de mettre un peu d'ordre dans le Règlement des contributions des statuts. Plusieurs contributions pour des produits spécifiques dans les secteurs fruits à cidre, lait et viande sont déjà prélevées mais ne figurent pas dans le règlement.

Les moyens spécifiquement affectés (MSA) sont utilisés pour la promotion des ventes et de la production des groupes de produits correspondants.

Une **nouvelle contribution** est prélevée pour la promotion de la production des fruits qui sera utilisée pour financer les prestations de la FUS. Tous les arboriculteur-trices peuvent en devenir automatiquement membres et profiter des prestations.

Des **adaptations** sont faites au niveau des contributions pour les légumes et pour les fruits à pépins, pour ces derniers il s'agit même d'une baisse parce que la vente se passe bien et qu'il y a moins de prestations qui sont nécessaires.

Milo aborde ensuite les différentes contributions de manière détaillée.

Discussion:

- Thomi Herwig, Groupe spécialisé Lait, trouve que ces adaptations sont urgentes, car cela fait des années que la pratique est établie. L'adoption de la motion permet d'avoir à l'avenir une situation claire.

Il y a nouvellement 98 délégué-e-s présents.

Vote 2.2b: 98 délégué-e-s, majorité des deux tiers = 66

Qui accepte les modifications du Règlement des contributions, partie contributions pour des produits spécifiques, selon la motion du Comité?

? Ou ☞ {94}

? Non ☞ {2}

? Abstentions ☞ {2}

⇒ **Résultat: La modification de la partie contributions pour des produits spécifiques du Règlement des contributions dans les statuts est adoptée.**

⇒ **Toutes les modifications du Règlement des contributions dans les statuts ont ainsi été adoptées.**

2.3 Motion de Bio Bern: motions pour les points à l'ordre du jour des AD

Bruno Wermuth, Bio Bern, explique la motion qui est directement issue des rangs des délégué-e-s. Il énumère les arguments suivants:

- Meilleure implication de la base. L'AD est un organe de démocratie représentative, dans lequel les délégués représentent l'avis de la base. Il y a aussi des critiques du système et des demandes de votes de la base par écrit. C'est pourquoi il est important d'avoir une vaste consultation des membres, ce qui nécessite un délai de dépôt des contres-motions.
- La proposition est de 10 jours avant l'AD: 3 jours pour la traduction, puis transmission aux OM 7 jours avant l'AD.
- Les décisions de l'AD avec répercussions importantes ne doivent pas être prises à la va-vite, sans en connaître les conséquences (arrêter de tuer les poussins / affouragement des ruminants). Ils ne veulent pas de décisions spontanées avec d'importantes répercussions, non prévisibles. Il vaut mieux reporter la décision d'une demi-année.

Pour finir, il dit que Bio Suisse, vu sa taille, a aussi besoin d'une certaine professionnalité et donc de délais, déjà juste en raison du plurilinguisme et pour pouvoir se préparer de manière optimale aux différents points de l'ordre du jour.

Pour le Comité, Urs Brändli dit qu'il y a du positif et du négatif et ne donne pas de recommandation.

Discussion:

- Samuel Ineichen, Bio Aargau pense, bien que la motion spontanée de Romain Beuret l'ait dérangé, que de retenir le dépôt d'une motion jusqu'au dernier moment peut être utilisé tactiquement, pour qu'il ne soit plus possible de déposer une contre-motion.
- Jonas Lichtenberger dit que Bergheimat est opposée à la motion parce qu'ils aiment les discussions, les émotions et de se montrer.
-

Le texte des statuts proposé au vote est le suivant:

Art. 12 Droit de motion et voix consultative

¹ ~~Lors de l'Assemblée des délégués, l~~ Les délégués et le Comité ont un droit de motion pour les points de l'ordre du jour. Les motions doivent être présentées par écrit à la direction de l'Assemblée des délégués déposées par écrit au plus tard dix jours avant l'Assemblée des délégués. Après ce délai, les motions peuvent seulement être retirées. Les motions déposées pour les points de l'ordre du jour doivent être votées par l'Assemblée des délégués. Les motions d'ordre peuvent aussi être déposées immédiatement avant et pendant l'Assemblée des délégués.

Vote sur la motion de Bio Bern: 98 délégué-e-s présents, majorité des deux tiers = 66
Qui accepte la motion de Bio Bern de modifier l'article 12 des statuts de Bio Suisse?

- ? Oui ☞ {23}
- ? Non ☞ {66}
- ? Abstentions ☞ {14}

⇒ **Résultat: La motion de Bio Bern est refusée.**

3 Informations

3.1 Information changement de présidence à la CLA

Rahel Beglinger informe du changement à la présidence de la CLA. Bettina remet sa fonction à Sabine Hegglin. Bettina reste la remplaçante. Les deux femmes ont un siège à la CQ, cela ne change pas. Rahel complimente l'engagement sans faille de Sabine Hegglin.

3.2 Initiative pour la protection des aliments

Urs Brändli fait le point de la situation de l'Initiative pour la protection des aliments:

Bio Suisse est concernée, entre autres, pour les raisons suivantes:

- l'ingénierie génétique est légalement interdite en bio;
- perte de la liberté de choix pour les paysan-nes et les consommateurs-trices;
- charges supplémentaires pour les fermes bio, la transformation et le commerce à cause du contrôle et de la séparation du flux des marchandises;
- pertes financières en raison de contaminations etc.

Il s'ensuit que:

- les fermes bio ont un intérêt tout particulier à ce que la législation soit claire (réglementation de la coexistence);
- nous exigeons du Parlement de faire du bon travail qui permette de protéger les paysan-nes bio et les consommateurs-trices afin que l'initiative n'ait pas besoin de passer en votation.

Barbara Küttel, nouvelle co-responsable Affaires politiques, poursuit et présente l'état actuel de la discussion politique:

En **Suisse**, le projet de consultation de la réglementation de la coexistence est attendu vers la fin 2024 et sera finalisé après une phase de consultation de trois mois, la décision tombera en 2025.

De plus, une prolongation du moratoire de deux ans est prévue mais le moratoire ne s'appliquera qu'aux «anciennes» techniques génomiques. Les nouvelles techniques génomiques seraient couvertes par le biais de la réglementation de coexistence.

En **UE**, l'élaboration de la législation suit son cours et est déjà bien avancée – la Suisse et l'UE s'influencent mutuellement et visent une solution commune.

L'initiative sert d'ancre de salut et constitue un moyen de souligner l'importance de trouver une bonne solution.

Rôle de Bio Suisse: nous faisons partie de l'association de l'initiative et devons collecter des signatures. Nous soutenons la communication avec les consommateurs-trices et avec des partenaires paysans. Appel au OM: il est nécessaire et important d'aider à collecter les signatures.

Objectif: 10 signatures par ferme

Il existe les possibilités suivantes: proposer des feuilles de signatures dans son magasin à la ferme, lors de manifestations, annexes dans le Bioactualités / des newsletters. Il est également possible de s'affilier directement à l'association qui porte l'initiative.

En cas d'intérêt pour des grandes bâches, prière de s'annoncer auprès de Barbara Küttel.

Pour finir, Urs Brändli fait les éloges de Martin Bossard qui est parti à la retraite après avoir été pendant 15 ans responsable des affaires politiques chez Bio Suisse. Il est malheureusement absent aujourd'hui.

UB relève les jalons suivants:

La négociation entre l'Union Suisse des Paysans et Bio Suisse en initiant une première discussion au sommet, la suppression de la promotion d'autres contributions pour les animaux dans la nouvelle PA 2014-2017 et la garantie des fonds étatiques pour le FiBL qui reçoit actuellement 15 millions de francs par an pour la promotion de l'agriculture biologique.

UB fait ressortir la loyauté de Martin vis-à-vis de Bio Suisse et le remercie pour tout ce qu'il a fait pour l'agriculture biologique et ce qu'il fera encore en tant que membre du comité d'initiative de l'Initiative pour la protection des aliments.

L'éloge est suivie d'applaudissement nourris.

3.3 Divers

Aucune prise de parole.

L'Assemblée des délégué-e-s est suivie d'un après-midi sur la Stratégie de la Fédération 2025+.

Bâle, le 13.11.2024



Urs Brändli
Président de Bio Suisse



Diana Eggenschwiler
Responsable Gestion de la Fédération